

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montreal.

Paraissant le Samedi.



PREX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHES, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Dix-huitième dimanche après la Pentecôte.—L'autorité.—Le crucifix outragé.—L'esclavage africain.—Lettre du Nord-Ouest.—Protestante convertie par la communion.—Hommage aux Sœurs de Charité.—Chronique.—Nouvelles religieuses: Rome, France, Angleterre.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

MARDI,	15	OCTOBRE	— St-Edouard.
JEUDI,	17	“	— Ste-Genevieve
SAMEDI,	19	“	— Mont Ste-Marie.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	13	OCTOBRE	— 18 P. Maternité B. V. M., d. m.
Lundi,	14	“	— St-Calixte P. M. doub.
Mardi,	15	“	— Ste-Thérèse, V., doub.
Mercredi,	16	“	— De la Ferie.
Jeudi,	17	“	— Ste-Hedwige, Vve, sem.
Vendredi,	18	“	— St-Luc, év. d. 2 cl.
Samedi,	19	“	— St-Pierre d'Alcant., C., d.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Notre-Dame, a Montreal.—Dimanche 13, messe pontificale.

St-Lin.—Mercredi 16, bénédiction du cimetière par Mgr l'Arch. Evêque de Montréal.

Dimanche 13.—Fête du Titulaire de Saint-Edouard.

A V I S

Pour les abonnements et l'administration de la SEMAINE RELIGIEUSE, s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

Pour la rédaction s'adresser à M. l'abbé J. M. Emond ou à M. l'abbé P. N. Bruchési.

DIXHUITIEME DIMANCHE APRES LA PENTE- COTE

Guérison d'un paralytique (ST MATH., IX).

I. Les diverses maladies corporelles dont l'Évangile nous rapporte la guérison, sont autant de figures visibles des maladies spirituelles. La paralysie représente l'état d'une âme qui reste stationnaire dans la voie du salut. Elle n'est pas morte ; mais elle est sans mouvement ; elle ne marche plus, elle ne sait plus ni agir, ni souffrir, ni combattre ; toutes ses bonnes volontés avortent ; ses résolutions sont ajournées au lendemain ; elle commence toujours et n'achève jamais ; sa vie est un rêve, son réveil sera une déception. Quelles sont les causes de cette funeste immobilité ? " Mon cœur s'est desséché, disait David, parce que j'ai oublié de manger mon pain. "

La négligence de la prière, de la communion, des devoirs journaliers, pro'uit à la longue de graves désordres dans la santé morale. L'âme, aussi bien que le corps, s'engourdit lorsqu'elle est privée de nourriture et d'exercice.

II. La vie de l'homme sur la terre est un combat perpétuel. De là les alternatives de santé et de maladie, de ferveur et de défaillance. La grâce de Notre-Seigneur Jésus Christ répond surabondamment aux besoins de ces divers états ; elle maintient ou rétablit l'équilibre de notre bonne volonté ; et il n'y a point d'infirmité qui ne trouve son secours dans les sacrements. Cependant, si la grâce ne tarit pas, elle ne produit pas toujours ses effets. Une foule de chrétiens, trop sensibles en cela aux Juifs dont parle l'Évangile, ne recourent point aux remèdes alors qu'ils en auraient le plus besoin, ou bien ils en abusent quand ils n'en profitent point. L'âme qui se s'améliore pas se détériore ; celle qui refuse d'avancer risque de tomber en paralysie. " Éclaircz mes yeux, disait le Psalmiste, afin que je ne m'endorme pas du sommeil de la mort. "

Si l'est vrai, comme le dit la sagesse humaine, que celui qui travaille prie, ne peut on pas dire aussi que celui qui prie travaille, et que ce travail est le plus fécond et le plus méritoire de tous ? S'occuper de Dieu, dit S. Bernard, ce n'est pas être oisif ; c'est la plus grande de toutes les affaires.

MONTALEMBERT.

L'AUTORITE

Le peuple est-il souverain ?

L'erreur la plus populaire, la plus redoutable qui existe touchant le pouvoir, est la fameuse théorie sur la *souveraineté inaliénable* du peuple. Elle a pour porte-voix et pour propagateur principal Jean-Jacques Rousseau, un des plus dangereux sophistes, " parce qu'en même temps qu'il fausse les esprits, il passionne les âmes. " — A plusieurs reprises, l'Eglise a frappé de ses anathèmes cette erreur, mère de tant d'autres. Grégoire XVI, dans l'encyclique *Mirari vos*, et Pie IX dans le *Syllabus* l'ont condamnée en condamnant sa conséquence, le droit qu'auraient les peuples de renverser arbitrairement les gouvernements ; et dernièrement encore Léon XIII la signalait au monde entier comme l'une des sources les plus fécondes des maux actuels de la société. " Quant à la souveraineté du peuple... que l'on dit résider de droit naturel dans le peuple, si elle est éminemment propre à flatter et à enflammer une foule de passions, elle ne repose sur aucun fondement solide, et ne saurait avoir assez de force pour garantir la sécurité publique et le maintien paisible de l'ordre. En effet, sous l'empire de ces doctrines, les principes ont fléchi à ce point que, pour beaucoup, c'est une loi imprescriptible en droit politique de pouvoir légitimement soulever des séditions. Car l'opinion prévaut que les chefs du gouvernement ne sont plus que des délégués chargés d'exécuter la volonté du peuple ; d'où cette conséquence nécessaire, que tout peut également changer au gré du peuple, et qu'il a toujours à craindre des troubles. " (ENCYCL. *Immortale Dei*).

Malgré cette condamnation si claire et si précise, le principe de la souveraineté du peuple est aujourd'hui accepté par un grand nombre comme un dogme politique, sinon dans sa totalité et dans ses dernières conclusions, du moins partiellement et dans plusieurs d'entre elles. Poison subtil, il s'est inoculé dans les veines des sociétés, et même dans les pays catholiques, il exerce sur la multitude une influence d'autant plus à craindre, qu'elle semble ignorée. De là parfois des actes regrettables, des manifestations plus ou moins séditieuses contre le pouvoir, des tenta-

lives plus ou moins ouvertes de se soustraire à ses lois et à sa direction.

En cela rien qui doive nous étonner. Il y a chez le peuple tant de passions faciles à soulever, tant d'intérêts divers qu'on peut exploiter avec succès, une tendance si forte vers la liberté, qu'il est aisé de lui faire embrasser toute opinion qui semble le favoriser, étendre ses droits et limiter ses devoirs. Ajoutons à cela d'un côté, l'ignorance de la multitude et son incompétence à peu près complète à juger sainement les grandes questions sociales, de l'autre tout ce qu'on a fait pour la tromper et la séduire, et nous comprendrons la prodigieuse rapidité avec laquelle s'est répandue dans le monde la théorie de Jean-Jacques. On y a vu le principe d'une réorganisation sociale, la fin du règne de l'absolutisme et de la tyrannie, le commencement de celui de la liberté, l'aurore d'une ère nouvelle qui se levait sur les nations, ère de progrès et de gloire, de paix et de fraternité universelles.

Trompés par ces brillantes promesses, éblouis par ces rêves de l'avenir, les peuples se sont aveuglement jetés dans la voie non-nouvelle ouverte devant eux. Brisant avec un passé de respect filial et de noble soumission à l'Eglise, jusque-là leur guide et leur lumière, ils ont préféré prêter l'oreille à la parole perfide de ceux qui les trompaient en les flattant. Aussi dans son éternelle sagesse, Dieu les a-t-il humiliés, et dans sa justice il leur a infligé un châtement digne de leur orgueil et de leur audace. Au terme de leur course ils ont trouvé, au lieu de la gloire promise, la honte et l'humiliation ; au lieu d'une marche ascensionnelle vers le progrès, une déchéance dégradante ; au lieu de la paix sociale, des guerres, des désordres, des séditions, en un mot la ruine totale de leurs plus chères espérances.

En face de ces effets désastreux, il est donc important plus que jamais d'étudier le système de la souveraineté du peuple, de connaître les limites dans lesquelles il peut être admis, dans notre pays surtout où la nation a une si large part au gouvernement de la chose publique, de signaler les écueils et les dangers qu'il présente tel que professé par Rousseau, par l'école radicale de nos jours.

Que le peuple soit quelque fois souverain, ou du moins qu'il puisse participer au pouvoir, c'est ce que personne ne nie. Aussi, est ce le principe de la souveraineté du peuple, et non la souveraineté nationale que l'Eglise a dénoncé comme faux et contraire

aux intérêts véritables de la société. “ On ne réproûve pas en soi, dit Léon XIII, que le peuple ait sa part plus ou moins grande au gouvernement ; cela même en certains temps et sous certaines lois, peut devenir non seulement un avantage, mais un devoir pour les citoyens. (ENCYCL. CIT.)

Ainsi lorsqu'une société politique se constitue pour une première fois, il appartient au peuple de désigner les individus ou les corps qui doivent exercer la puissance publique. “ Ceux qui doivent être placés à la tête des affaires peuvent en certains cas être choisis par la volonté et la décision de la multitude, sans que la doctrine catholique y contredise ou y répugne. (ENCYCL. *Diuturnum illud*). La multitude fait donc alors acte de souveraineté, elle peut fixer la forme du gouvernement, les conditions du pouvoir, ses attributions et ses limites, ainsi que les règles de sa transmission, pourvu que ces déterminations laissent intacte l'autorité sociale, telle que la demandent la nature et les fins de la société. “ Pourvu que les droits de la justice soient observés, il est permis aux peuples de se choisir la forme de gouvernement qui convient le mieux ou à leur propre génie ou aux mœurs qu'ils tiennent de leurs ancêtres.” (ENCYCL. CIT.)

De même, lorsque le pouvoir vient à disparaître dans une nation, le peuple redevient, jusqu'à un certain point, libre et souverain, et peut, pour des causes légitimes, changer la constitution de la société, et transformer le régime, ou bien le continuer et confier à une autre dynastie les droits de la souveraineté.

Remarquons aussi que l'autorité n'est pas nécessairement quelque chose d'absolu et d'indivisible ; elle n'est pas nécessairement tout entière dans un seul homme ; elle peut résider à la fois et dans les chefs de la Nation et dans la Nation elle-même. Ainsi partout où il y a des gouvernements représentatifs, partout où il y a des chambres, l'autorité est divisée. En Angleterre, par exemple, elle réside en partie dans la reine, en partie dans la chambre des communes et en partie dans la chambre des Lords. Il en est de même aujourd'hui en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Belgique, aux Etats-Unis, ici, au Canada, et chez presque tous les peuples civilisés. “ La nation, dit l'abbé Desorges, conserve alors une part d'autorité dans le droit qu'elle a d'élire ses représentants, et elle participe ainsi à la puissance législative. En ce sens, Montesquieu a pu dire : Le peuple ne peut être monarque par ses suffrages. ”

Enfin, dans des cas exceptionnels, il peut arriver que le peuple soit le véritable souverain, par exemple dans celui d'un gouvernement plébiscitaire, c'est-à-dire où la nation seule, rassemblée dans ses comices, aurait la décision suprême quant aux lois et aux autres affaires importantes. C'est ainsi que dans quelques cantons suisses, tous les citoyens se réunissent en assemblées générales, dites *Landsgemeinde* pour voter ou rejeter les lois élaborées par les grands conseils.

Mais autre chose est de donner à un peuple la souveraineté, ou une part de la souveraineté, autre chose est de proclamer le principe de la souveraineté du peuple, c'est-à-dire de déclarer que le pouvoir ne peut jamais appartenir légitimement à d'autre qu'au peuple, et que celui-ci ne peut pas s'en départir, erreur grossière qu'il nous reste à exposer avec le plus de clarté possible et à réfuter avec soin.

(A suivre).

LE CRUCIFIX OUTRAGE

Le fait s'est passé à Montréal en 1742.

Un soldat du nom de Havard, de Beauport, en garnison dans cette ville à cette époque, est l'auteur de la profanation de ce crucifix. Il l'avait fait servir à des fins sacrilèges en enduisant les extrémités avec une substance prétendue magique. Il l'avait ensuite soumis au feu en prononçant des paroles des Livres Saints, sous prétexte de faire des sortilèges.

Ce crime ne tarda pas à être connu par les catholiques du Canada. Les autorités religieuses et civiles s'en émurent. Celles-ci condamnèrent le coupable à faire amende honorable publiquement, à être fustigé ensuite de la main du bourreau, et puis ramené en prison jusqu'à ce que les vaisseaux le conduisissent en France pour y subir pendant trois ans la peine des travaux forcés sur les galères du roi.

Mgr Dubreil de Pontbriand, alors évêque de Québec, adressa au clergé et au peuple de la ville de Montréal, un mandement par lequel il ordonnait qu'on fit une procession générale, de l'église paroissiale à la chapelle de Bonsecours, où devait se faire

l'adoration de la croix. " Chargé même par notre état, disait l'illustre pontife, du salut de ce téméraire qui a porté ses mains sacrilèges sur l'auteur de sa vie, n'est ce pas de notre devoir de gémir sur son aveuglement, d'exciter les peuples à se joindre à nous, afin que faisant pour ainsi dire une sainte violence au ciel, le coupable puisse reconnaître sa faute, la pleurer et la détester à jamais. Ingrat, il a méconnu l'instrument adorable de son salut ; doublement ingrat, il n'a pas aperçu les plaies sacrées dont le sang précieux d'un Dieu est sorti pour le purifier, que pour les mépriser les déshonorer, les détester et les profaner. Ingrat, téméraire, sacrilège, il a osé exposer aux flammes celui qui la soustrait aux flammes éternelles. Aveugle et mille fois aveugle, le Dieu de toute sainteté devait servir entre ses mains à l'iniquité....."

L'évêque demanda ensuite à la magistrature le crucifix outragé, afin de l'exposer au culte public dans une des églises de Québec. L'Hôtel-Dieu eut l'honneur d'être choisi pour recevoir dans son temple ce précieux dépôt. Un mandement à cet effet fut adressé aux religieuses le 1er mars 1744 ; nous en détachons les passages suivants :

" Vous avez pris part, l'année dernière, nos très chères filles, à la vive douleur que nous ressentîmes à l'occasion du scandale arrivé dans la ville de Montréal. Vous avez eu connaissance du mandement que nous avons adressé pour réparer la profanation qu'on avait faite de l'auguste et adorable représentation de Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous avons demandé aux magistrats le crucifix profané, afin de pouvoir l'exposer d'une manière particulière à la vénération des chrétiens. Ils se sont rendus avec zèle à nos désirs. Nous croyons devoir choisir un endroit particulier pour confier ce précieux dépôt, d'autant plus sacré qu'il a été plus indignement profané

" Nous avons su que dans le temps de la profanation, pénétrées de douleur, vous avez fait une amende honorable et une communion générale. Persuadés que vos dispositions ne sont pas changées, nous vous confions comme à des épouses fidèles, cette croix adorable, et nous vous ordonnons de la placer dans votre église, et de choisir un jour dans la semaine pour en faire l'adoration et y joindre une communion générale....."

Le cinq du même mois, le crucifix qu'on avait renfermé dans un cœur sculpté et doré, fut déposé solennellement au-dessus du

tabernacle, au pied du grand tableau du maître autel, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Par un bref daté de Rome le 15 décembre 1792, une indulgence plénière fut accordée par le Souverain Pontife Pie VI, tant aux religieux qu'aux séculiers qui, ayant rempli les conditions ordinaires, visiteront la chapelle de l'Hôtel-Dieu, le premier vendredi de mars de chaque année. Et par un indult du 21 mars 1802 cette indulgence fut transférée au premier vendredi d'octobre, jour où se fait actuellement la solennité du crucifix outragé avec grand'messe, vêpres, sermon, salut et amende honorable.

L'ESCLAVAGE AFRICAIN

Plus d'une fois nous avons eu l'occasion de parler du sort effroyable fait aux esclaves de l'Afrique et de l'œuvre admirable fondée pour les secourir. Les brutes ne sont pas traitées avec tout de cruauté que ces malheureux. On les chasse, on les vend, on les déshonore, on les torture, on les égorge. Sultans et souverains se font les entrepreneurs de ce commerce infâme de l'homme. Ils ont leurs agents qui deviennent des bourreaux. Les femmes et les enfants ne sont pas épargnés. Et ce sont des créatures du bon Dieu !... Ah ! pendant que nous vivons ici heureux et tranquilles, quelles scènes infernales se passent au milieu des brûlants déserts africains !

Il faut entendre le cardinal Lavignerie nous en parler.

Nous avons sous les yeux une longue lettre adressée par lui aux directeurs de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Impossible de la parcourir sans être touché jusqu'aux larmes. Lisez seulement cette page sur les caravanes. Les pages qui précèdent ne racontent pas de moindres abominations :

“ Après la chasse et la capture telles que je viens de les décrire dans toute leur horreur, dit l'illustre cardinal, le joug et la marche forcée vers les marchés de l'intérieur ou de la côte orientale.

“ Le premier souci des marchands d'esclaves, une fois qu'ils tiennent leurs captifs, c'est d'empêcher qu'ils ne fuient ; le second de les forcer à marcher jusqu'à l'endroit où ils pourront les vendre, mais en ne dépensant que juste ce qui est nécessaire pour ne pas les laisser mourir de faim.

“ Pour les empêcher de fuir, on les accouple sous une sorte de longue cangue qui prend le cou de chacun d'entre eux et en forme comme un chapelet, dont chaque maille tient une victime. On lie leurs mains derrière leur dos, on entrave leurs pieds pendant le jour avec des liens étroits qui leur permettent de marcher avec peine, mais non de courir, à peu près comme on le fait en France dans les pâturages, pour les chevaux et pour les bœufs. Pendant la nuit, c'est pire encore : leurs jambes sont serrées dans de longues traverses qui ne leur permettent plus de bouger et où la douleur est telle qu'ils ne peuvent le plus souvent, malgré la fatigue extrême, trouver le sommeil.

“ En marche, s'ils n'avancent pas, on les déchire à coups de lanières dont chacun laisse sur le corps une cicatrice sanglante et le couvre bientôt de plaies ; s'ils tombent, on les bat jusqu'à ce qu'ils se relèvent ; s'ils ne peuvent plus se traîner, on les tue, mais avec quelle cruauté !

“ On a vu, dans ces horribles caravanes, le chef esclavagiste abattre d'un coup de sabre le bras, la jambe d'un esclave ainsi tombé au milieu des jungles, et les jeter sur la lisière du chemin, en criant : Voilà pour attirer le léopard qui viendra te faire marcher ! On a vu pire encore et en vérité j'en ai frémi jusqu'au fond de l'âme, lorsque je l'ai entendu d'un de mes missionnaires.

“ Souvent, liés comme ils le sont les uns aux autres, on les charge soit d'ivoire, soit de paquets qu'emportent les caravanes. Les femmes sont traitées comme les autres. Si elles ont des enfants en bas âge, ceux-ci s'attachent à leurs mains liées et elles les amènent ainsi, l'amour maternel leur donnant des forces. Si l'enfant est à la mamelle, elles supplient qu'on l'attache sur le fardeau dont elles sont déjà comme accablées. Tant qu'elles peuvent se traîner, on leur laisse porter ce double poids ; mais si elles succombent à la fatigue, si l'on voit qu'elles ne pourront continuer à les porter ensemble, alors l'esclavagiste sans entrailles s'approche et arrache l'enfant. La mère veut lutter en vain. Ses mains sont attachées. Elle se débat, elle crie. Pendant ce temps, le monstre à figure humaine qui conduit la misérable troupe, saisissant l'enfant par le pied, lui brise la tête contre un arbre ou sur les cailloux du chemin.

“ Marche à présent, dit-il à la mère folle de douleur, ce n'est plus trop lourd ! ”

“ O femmes d'Europe, conclut le cardinal, pensez quelquefois

dans vos prières, à demander à Dieu de délivrer de tant de maux ces femmes, vos sœurs infortunées ; pensez aussi qu'en retranchant quelque chose de vos vanités, de vos superfluités, de votre nécessaire même, vous pourriez contribuer à les arracher à ces souffrances. Pour moi, je ne puis que me rappeler les cris de douleur des Israélites captifs des rois de Babylone et qui, dans leur marche vers l'exil, avaient sans doute été témoins de spectacles semblables : *Fille de Babylone, disaient-ils, heureux qui te fera subir ce que tu nous as fait subir à nous-mêmes, heureux qui prendra tes enfants et écrasera leur tête sur la pierre !*

“ Tant il est vrai qu'en commettant de tels crimes, on rend aussi criminels dans l'égarément du désespoir ceux qui en sont les tristes victimes. Et nous, chrétiens, que devrait-on dire de notre coupable indifférence en présence de tels spectacles, si nous les laissons plus longtemps souiller l'Afrique ? ”

LETTRE DU NORD-OUEST

Lesser Slave Lake, via Winnipeg et Edmonton, N.W.T

M***

Rien ne m'est plus agréable que de laisser mes occupations de côté pour un instant afin de vous écrire quelques lignes.

Les bateaux viennent d'arriver, et je cours au débarcadère pour voir s'il n'y a pas quelque chose pour moi. Hélas ! le cœur me débat, je vois bien des ballots à l'adresse des ministres, et je ne trouve rien pour moi. Tout pensif j'attends encore un instant et je regarde monter les marchandises sur le débarcadère. J'allais m'en retourner le cœur attristé, bien que soumis à la volonté du bon Dieu, quand un cri se fit entendre, Père, voilà quelque chose pour vous. Qu'est-ce que c'est donc ? Ce sont trois ballots, trois ballots ! Je n'y tenais plus, je sautai dans le bateau pour avoir le plaisir de les remuer, et j'en portai un sur mes épaules jusqu'à la maison. J'avais le cœur tellement ému que je pouvais à peine parler. En ouvrant ces ballots, à chaque article que je touchais, je faisais une oraison jaculatoire. Le lendemain, j'ai dit la sainte messe pour tous ceux et toutes celles à qui je

suis redevable de quelque objet. Voilà ce que le cœur d'un missionnaire a senti en recevant votre offrande.

Revenu un peu de cette première émotion, je me demandais si Notre-Seigneur et sa divine Mère n'avaient pas un peu ri de moi. Quoi qu'il en soit, je ne cesserai pas de dire : " Béné soit le Seigneur et ainsi que sa divine Mère ! Après avoir rendu mes actions de grâces au bon Dieu et à sa bonne Mère, et remercié toutes les personnes qui ont bien voulu vous aider dans votre œuvre de charité, j'ai supplié Notre-Seigneur de vous rendre au centuple ce que vous aviez daigné faire au plus pauvre de ses missionnaires. D'ailleurs je sais que vous êtes tous trop bons chrétiens pour attendre votre récompense sur la terre. Il faut plus que cela, il vous faut une récompense qui est Dieu lui-même. Je voudrais que vous fussiez tous présents le jour où je ferai la distribution de ces articles à nos pauvres petits enfants. Quelle joie il y aura ! Ils vont se croire au troisième ciel. J'espère avoir 30 à 80 enfants cette automne. Vous voyez que j'ai besoin de recevoir beaucoup si je veux leur être tant soit peu utile. Le bon Dieu semble bénir mon jardin, je pense pouvoir les nourrir durant tout l'hiver. Aussi je ne m'épargne pas pour arriver au but que je me suis proposé : d'avoir tous les enfants de cent lieues à la ronde. Saint Pierre me promet d'élargir les portes du Paradis s'il le faut pour les faire entrer, mais seulement à la condition que les portes de la charité aillent toujours en s'élargissant. A vous donc âmes charitables de forcer saint Pierre d'élargir les portes du Paradis. Comme cela, peut-être pourrai-je y entrer. Une fois que j'y serai, si vous n'y êtes pas encore, je vous promets que saint Pierre ne dormira pas tranquille.

Courage et merci ! Je suis occupé à bâtir une belle maison d'école, mais elle me cause bien des soucis. Où trouver de quoi payer et nourrir ceux qui travaillent ? Mais attendons. Il me faut de temps en temps penser au dernier jour pour relever mon courage au milieu des difficultés qui surgissent où je n'en attends pas.

En tout et toujours il faut dire : rien ne m'arrive sans la permission du bon Dieu. Ça refait le courage et donne des forces pour faire encore un pas en avant. Nous avons besoin de cela pour nous soutenir sur le chemin de la vie. Mes chers enfants sont en vacances depuis le 15 juillet. Ils reviendront pour le 1er septembre. J'ai hâte qu'ils reviennent, il me semble qu'il me

manque toujours quelque chose quand ils ne sont pas autour de moi.

En attendant que je reçoive de vos nouvelles et que je puisse vous en donner de plus intéressantes que celles que je vous donne aujourd'hui, permettez-moi de me dire votre très humble mais dévoué serviteur.

A. DESNARAI, Ptre, O. M. I.

PROTESTANTE CONVERTIE PAR LA COMMUNION

Le trait suivant, rapporté par la *Semaine catholique* de Sées, démontre bien l'attrait puissant de l'Eucharistie, même sur des âmes privées de la foi, et les miséricordieuses conquêtes que sait opérer, quand il lui plaît, le Dieu caché du Sacrement.

“ Il y a quelques mois, dit l'auteur de ce récit, je demandais à une protestante rentrée dans le sein de l'Eglise catholique, le secret de sa conversion.

“ Oh ! Monsieur l'abbé, c'est pour pouvoir communier que j'ai voulu être catholique.”

“ Voici alors ce qu'elle me raconta :

“ J'étais venue en France dans une famille amie. Un matin, au milieu d'une excursion dans vos belles montagnes, j'entrai par hasard dans la pauvre église d'un petit village. Le curé était à l'autel. Je vis une jeune fille se lever.

“ Je la suivis du regard, marchant vers la grille du chœur. Le prêtre se retourna, tenant l'Hostie blanche entre ses mains ; il s'approcha et donna l'Hostie à la jeune fille. Encore sans m'en rendre compte, j'attendais avec impatience qu'elle se relevât. quand elle revint, les mains jointes et les yeux baissés, sa figure était radieuse.

“ J'avais plusieurs fois, dans les cérémonies du culte protestant, participé à la cène. Je me rappelais quels efforts d'esprit je faisais pour exciter en moi une foi quelconque au signe qu'on me présentait ; la cène était pour moi un devoir obligé, mais pénible. Là, sous mes yeux, la communion venait de m'apparaître radieuse et souriante.

“ Je rejoignis mes compagnons de promenade, qui m'atten-

daient déjà depuis un instant sur le cimetière du village et s'étonnaient de me voir rester si longtemps à l'église. A moi, le temps n'avait point paru long, et je n'oublierai jamais ce premier quart d'heure passé dans une église catholique.

“ Le lendemain, je revins seule ; la jeune fille était à la même place ; je me suis mise à prier comme elle, et quand elle se leva, je ne sais quelle force me poussa à me lever avec elle ; je la suivis, et le prêtre, qui ne me connaissait pas, me donna l'hostie. A ce moment, je ne sais ce qui se passa autour de moi, mais au dedans il me semblait voir une gloire, des rayons de lumière partant de l'hostie et éclairant tout mon intérieur. Quand je me relevai, il n'y avait plus personne à l'église. J'eus peur. Je courus au presbytère, et je m'écriai :

“ Monsieur le curé, je suis protestante et j'ai communié ; ai-je mal fait ? J'ai pourtant été bien heureuse et mon cœur est encore tout brûlant. ”

“ Le bon prêtre me fit plusieurs questions ; il me dit : “ Mon enfant, les catholiques seuls peuvent communier dignement ; et si vous m'aviez consulté tout à l'heure, je vous aurais dit que vous ne pouviez pas le faire ; mais votre bonne foi est si grande, tout cela est tellement extraordinaire, que je n'oserais pas dire que vous avez profané l'adorable Sacrement. ”

“ Je m'en allai, triste de ma témérité ; cependant la tristesse n'était qu'à la surface ; au dedans je ressentais la joie la plus suave. Dès lors je n'eus plus qu'une pensée : me faire catholique pour pouvoir communier. J'obtins avec assez de peine le consentement de mon mari, et deux mois après, je faisais ce que l'on appelait ma première communion : pour moi, c'était la seconde. ”

“ Ainsi parla cette femme.

“ Le lecteur comprendra aisément quel fut mon étonnement ; il n'y avait plus à discuter des circonstances passées ; mais je me dis intérieurement : Voilà bien une âme qui a reconnu Jésus à la fraction du pain. ”

X.

Si lourde que soit la croix, elle fatigue moins l'homme que les voluptés de la terre.

PERREYVE.

Ceux qui aiment Dieu respirent à leur aise sous le joug de la loi ; elle est véritablement pour eux un fardeau qui les soulage.

ST FRANÇOIS DE SALES.

HOMMAGE AUX SŒURS DE CHARITÉ

Il y a quelques temps, la Société philanthropique, réunie sous la présidence du prince d'Artemberg, ouvrait un asile de nuit avec deux dispensaires. M. Jules Simon a prononcé, à cette occasion, un discours reproduit en partie par *l'Univers*. Nous en détachons le passage suivant consacré à la sœur de charité :

“ Je parle de la sœur de charité parce que c'est le mot heureux, c'est le mot trouvé qui représente absolument le caractère de la fonction. Au fond, la vraie sœur de charité, celle qui a un droit particulier à ce titre, c'est la Sœur de Saint-Vincent-de-Paul ; mais ce nom est devenu le nom commun de toutes les femmes qui font du bien. Celui qui a créé cette institution a fait une des plus grandes choses que le monde ait jamais vues.

“ Si vous connaissez... ” mais vous la connaissez parfaitement, à présent tous la savent, puisqu'elle figure au programme de l'instruction primaire obligatoire ! (Sœurs). Eh bien ! puisque vous connaissez l'histoire, jetez un coup d'œil sur l'antiquité tout entière, regardez-la : même dans les livres que l'on fait pour la rendre belle, vous n'y trouverez rien qui égale l'œuvre créée par saint Vincent de Paul. Je défie de rencontrer dans les institutions de la Grèce et de Rome quelque chose qui vaille les filles que vous voyez marcher dans nos rues avec leur cornette et leur robe de bure allant d'une misère à une autre, sans s'apitoyer, sans larmoyer, sans hésiter, et aimant tous les malheureux comme une mère aime tous ses enfants, avec plus de fermeté et d'austérité dans le fond, parce que leur sentiment et leur charité viennent peut-être de plus haut. (Applaudissements). Elles ont une gloire et une joie : elles ont donné leur nom à toute une classe de femmes charitables. Et en même temps que je fais l'éloge des sœurs de Charité, permettez-moi de vous dire, Mesdames, que je vois autour de moi des personnes qui ne portent ni la cornette, ni la robe de bure, qui sont même en robe de soie, et qui par leur cœur sont dignes de porter cette cornette et cette robe de bure. (Applaudissements prolongés).

“ C'est quelque chose que d'offrir aux pauvres l'accueil que vous leur faites. Grâce à votre personnel, ils viendront dans cette maison, il franchiront ce seuil, où ils seront reçus à bras ouverts. Je ne dis pas qu'ils y trouveront des soins qui trahi-

raient une prévoyance exagérée ; non, il y a la science de donner : il faut donner avec mesure. Mais ils savent, ils devinent qu'ils seront reçus fraternellement. C'est là un grand mot, c'est un des mots de la république ; je l'accepte à ce titre, mais je l'accepte aussi parce que c'est le mot que le christianisme a trouvé. (Applaudissements).

“ Il y a un passage de Sénèque — il faut bien que le pédant se montre un peu (*protestations*) — il y a un passage de Sénèque où il est dit que l'homme de bien qui a toute sa vie obéi au devoir est le plus beau spectacle que Dieu puisse contempler, quand il regarde vers la terre. Mais le grand homme des stoïciens, c'est celui qui a fait tout son devoir et ne fait que son devoir, qui obéit à la raison et n'obéit qu'à la raison ; l'homme des stoïciens n'a pas de cœur. Vous, au contraire, vous connaissez et pratiquez le devoir en l'aimant, en le faisant aimer ; c'est pour cela que vous êtes grands et puissants, et que votre œuvre, quelle qu'elle soit aujourd'hui, se répandra au dehors sous les regards de Dieu, au milieu des bénédictions. ” (Bravos et applaudissements prolongés).

Il y a dans cette page une série d'hommages et d'aveux à l'adresse du christianisme qu'il était bon de recueillir venant d'une telle source, et, à l'adresse des tristes laïciseurs du temps, une ironie dont on ne saurait méconnaître l'autorité et la valeur.

Les masses ne se laissent pas entraîner par les considérations d'intérêt général. Les calculs et les raisonnements les plus clairs et les plus exacts n'ont sur elles que peu d'empire.

Elles obéissent à l'un de ces deux sentiments : Le sentiment du devoir, c'est à dire de la loi, ou le sentiment de la passion.

Elles croient à Dieu, le craignent, l'aiment et par conséquent lui obéissent.

Ou bien elles haïssent les hommes dans lesquels on leur fait voir des maîtres.

La foi fait des peuples sages et heureux par leur sagesse même.

L'envie fait des foules désordonnées et révoltées. Il n'y a pas de milieu.

La conservation n'a qu'un fondement solide : la foi.

Détruisez, affaiblissez, ou simplement ne consultez pas, ne faites pas intervenir la foi, alors vous laissez s'échapper l'envie, qui déchaîne les révolutions.

Et pourtant voilà ce dont les conservateurs — nous entendons les chefs du parti — ne sont pas assez convaincus.

Tout est là. C'est d'ailleurs le mot de l'Écriture. *La justice élève une nation, le péché fait les peuples malheureux.* La justice c'est d'abord de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, en s'inspirant de la volonté de lui plaire et de le servir. Le péché, c'est de ne pas tenir compte de lui.

Malheur à la France si l'on ne voulait pas, après tant de dures leçons, prendre cette vérité pour règle.

CHRONIQUE

Dimanche prochain est la fête patronale de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. L'évêque est un père. Nous accomplissons donc à son égard le devoir de la piété filiale en demandant à Dieu de répandre sur lui ses grâces de choix et de lui accorder encore de longs et heureux jours au milieu de son peuple.

* * *

Le Pape a désigné Mgr Stölli, président de l'Académie Pontificale des Nobles ecclésiastiques et ami du recteur de l'Université de Washington, pour présider en novembre à l'inauguration de cette université.

* * *

M. l'abbé Quévillon, de Pittsfield, Mass., le plus ancien prêtre des Etats-Unis, vient de célébrer le 60e anniversaire de son ordination.

* * *

L'installation du Chapitre et l'inauguration de l'Université catholique à Ottawa, ont donné lieu à des fêtes grandioses pendant lesquelles on a opéré le dévoilement des statues de Mgr Guigues et du R. P. Tabaret.

* * *

Une assemblée du bureau des directeurs de la Société de Colonisation est convoquée à l'Archevêché pour lundi prochain le 14 octobre, à 4 hrs P. M.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — Une brochure très intéressante vient de paraître à Rome, sous ce titre : *La Vérité sur la Question Romaine* ; travail très consciencieux d'un Père Jésuite dont le nom doit rester secret. L'auteur démontre, avec des argumentations très solides, qu'une conciliation entre le Vatican et l'Italie, sans la base du pouvoir temporel, ne peut absolument avoir lieu, et, d'autre part, ce pouvoir temporel est très compatible avec l'unification politique de l'Italie, dont la forme confédérée devait être la plus sage application. Cette brochure est destinée à un grand succès, et Léon XIII en recommande beaucoup la diffusion.

— *Don du Pape.* — Le Souverain Pontife vient d'envoyer 10,000 francs au Nonce de Bruxelles pour les familles des victimes de l'épouvantable catastrophe d'Anvers.

— *Le vénérable Nunzio Sulprizio.* — Le 17 septembre, la Sacrée Congrégation des Rites a tenu, au Vatican, une séance, dite préparatoire, pour examiner en deuxième instance l'héroïcité des vertus du vénérable Nunzio Sulprizio, qui, mort en 1836, à l'âge de 19 ans, près de Naples, a laissé les exemples les plus admirables de l'esprit de résignation et de patience au milieu des épreuves de sa condition d'ouvrier et des mauvais traitements qu'il dut y subir de la part d'un parent converti ensuite par ses exemples.

Ce jeune Vénérable deviendra le patron et le modèle des apprentis et des jeunes ouvriers chrétiens, et nous savons que son nom est en honneur dans plusieurs patronages de Paris.

France. — *Le testament d'une jeune fille.* — Dans le riche quartier de Notre-Dame-des-Victoires à Paris, une jeune fille se mourait. Peu d'heures avant de rendre le dernier soupir, elle demande qu'on lui apporte un écrin où se trouvait renfermé un bracelet en or. Elle caresse un instant du regard cette parure. Vous croyez qu'elle la regrette ? Non, loin de là. De sa main défaillante elle roule son trésor dans une enveloppe et écrit ces quelques mots en suscription : *Au Sacré-Cœur de Jésus une jeune fille mourante.* Peu de temps après, la jeune vierge prenait son vol vers le ciel, et le bijou, légué par son testament, devenait une pierre dans la basilique du Cœur de Jésus.

Angleterre. — *Les grèves de Londres et le cardinal Manning.* — La ville de Londres a été vivement agitée dans ces derniers temps par une grève des ouvriers occupés à décharger les navires dans les docks. Nous n'avons pas à discuter ici les préten-

tions opposées des directeurs des docks et des ouvriers, nous voulons signaler seulement un fait important pour l'Eglise catholique. Il s'agissait de trouver un arbitre dont l'autorité fut assez haute pour obliger les patrons à des sacrifices pénibles, et dont la charité, l'intelligence et le dévouement fussent assez grands pour qu'il ne reculât pas devant une tâche si délicate. Dans un pays protestant, l'homme que le bon sens public a désigné pour cette tâche difficile et délicate a été l'archevêque catholique de Westminster, le cardinal Manning.

Nous sommes heureux de ce choix qui a été à la fois un hommage au caractère du Cardinal et à l'Eglise catholique dont il est le représentant le plus autorisé en Angleterre.

BIBLIOGRAPHIE

Tableau des principales indulgences attachées aux communions de chaque mois et à diverses prières et pratiques de piété.

Ce sont quelques feuilles seulement mais précieuses et nous les recommandons avec plaisir à nos pieux lecteurs. Placées dans les livres de prière, elles feront connaître à chacun les indulgences qu'il peut gagner dans ses communions, suivant les associations auxquelles il est affilié et les dévotions qu'il pratique.

Nos remerciements à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire.

De notre temps, l'immense majorité des hommes ne connaît pas d'autre horizons que ceux de la vie présente. Ils donnent un prix aux choses d'après ce qu'elles produisent de puissances immédiates. Ils les éloignent avec crainte selon le degré de fatigue qu'elles peuvent exiger d'eux ; ils les détestent à proportion des souffrances qu'elles apporteront fatalement. La pensée que tous les événements de cette vie ont un retentissement nécessaire dans une autre vie leur fait défaut. Elle n'a pas de sens pour eux cette proportion, — que la souffrance d'aujourd'hui a une compensation magnifique, merveilleuse, en ce jour qui n'a pas de soir, qui n'a pas de fin.

Pouvons nous laisser supposer par quelques habitudes de langage, par quelques-uns des dehors de notre existence quotidienne et pratique, que notre horizon a ces limites aussi étroites, qu'il n'y a pas de demain pour la vie de ce monde ? Pouvons-nous même taire, en certaines rencontres, cet enchaînement de la vie présente avec la vie future, du temps avec l'éternité, qu'aucune puissance de ce monde ne peut rompre, et qui est la raison et l'explication de tout ce qui se voit, se fait, se touche et se ressent ?

Mgr ISOARD.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comté d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son.Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE,

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang)

HENEELY & CIE,

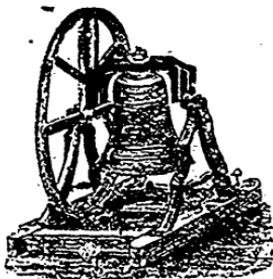
ETABLIS EN 1826. West Troy, N. Y.

HUGH RUSSELL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près,



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte à l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THIÉRIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

QUERY FRERES
ARTISTES-PHOTOGRAPHES
EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.
Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.
Aussi Bourrelets en Caoutchoac pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez **L. J. A. SURVEYER, 1588, Notre Dame.**

CHARLES A. BRIGGS
CHAPELIER et MANCHONNIER
MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc
2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER
DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS
ETABLI EN 1850
132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS
FONDEE EN 1870
DAY & DEBLOIS
FABRICANTS DE LA
Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :
Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourrel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.
120, RUE ANNE, - MONTREAL

LA ROYALE

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEAUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1869

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,

MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King

MONTREAL, P. Q.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le vingt-huitième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 16 Octobre 1889, à 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS: \$50,000,00

GROS LOT: UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1	Immeuble de	\$5,000.00	\$5,000.00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	do	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements.....	200.00	6,000 05
60	do	100.00	6,050.00
200	Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000	Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000	Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19. RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940
Enseigne du Godendard Doré, **MONTREAL.**

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

! NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1825,
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 24 RUE VITRE No 24

ETABLIE EN 1850.

MONTREAL.

A. HURTEAU & FRERE,

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

Coin des rues Sanguinet et Dorchester.

TELEPHONE No. 106.

CLOS } Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.

TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers, etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.